



1, rue Henri Simon
CS 40003

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

Té : 04 73 41 20 20

e-mail : postbac.sidoine@ac-clermont.fr

Dossier de candidature à la formation
préparatoire au DECESF.
(Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale)
Règlement d'admission - Année scolaire
2026/2027

Date limite de dépôt du dossier de candidature
SOUS FORMAT PAPIER UNIQUEMENT: Lundi 20 avril 2026

Le recrutement se fait uniquement sur dossier.
La commission se réunira entre le 07 et le 13 mai, envoi des décisions par mail.

Si vous avez obtenu le Diplôme du BTS ESF, précisez la date d'obtention :

Etablissement :

Si vous avez obtenu un autre diplôme universitaire ou un Diplôme ouvrant droit à la formation de

D.E.C.E.S.F. : (D.U.T. C.S.), (D.E. A.S.S.), (D.E. E.S.), (D.E.E.T.S.), D.E.E.J.E.

Précisez lequel :la date d'obtention :

Etablissement :

**La formation du DECESF au lycée Sidoine Apollinaire est dispensée
uniquement en formation initiale - sans interruption d'étude supérieure à 1 an**

NOM et Prénom :

Né(e) : à

Nationalité : Sexe : ☐ M - ☐ F (1)

Adresse :

☎ fixe : ☎ portable :

Adresse e-mail :

Bourses d'études : (1) Actuellement, êtes-vous boursier : ☐ OUI ☐ NON

Régime demandé : (1) ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire

A, le

Signature du candidat

(1) cocher la case

Conformément à la réglementation, le règlement d'admission et de fonctionnement de la commission est porté à la connaissance des candidats préalablement à leur inscription et au dépôt de leur dossier de candidature.

1. Conditions d'inscription :

Selon la réglementation du DECESF (se référer à l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale), peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- b) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats bénéficiant de dispenses de formation (ne concerne pas les étudiants en cours d'obtention du BTS ESF ou ayant validé le BTS ESF) :

A l'entrée en formation, ils font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les huit domaines de certification du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 3 semaines (105 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 2 semaines (70 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

Les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.

Le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission pédagogique, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

DOSSIER D'INSCRIPTION EN DE C.E.S.F

Le dossier d'inscription doit être renvoyé ou déposé impérativement au secrétariat élèves du lycée Sidoine Apollinaire avant le :

20 avril 2026 délai de rigueur

Il devra contenir les pièces suivantes regroupées dans une pochette en plastique transparent :

- ☐ Les 5 pages du dossier de candidature complétées par vos soins, par votre formateur référent
- ☐ Une lettre de motivation personnelle présentant les justifications de l'étudiant(e) pour soutenir sa candidature, montrant sa connaissance de la profession de conseiller ESF, et une analyse relative à l'expérience professionnelle menée pendant vos deux années de BTS (**Actions professionnelles et stages**)
- ☐ Photocopie des bulletins scolaires des deux années de BTS ESF (à défaut un relevé de notes du 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année pour les étudiants en cours de scolarité), ou de préparation à tout autre diplôme universitaire correspondant au recrutement pour cette section
- ☐ Pour les candidat(e)(s) déjà en possession du BTS ESF ou d'un autre diplôme universitaire : fournir l'attestation de réussite. Pour les autres candidat(e)(s), cette attestation sera à faire parvenir au lycée dès la connaissance des résultats
- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Joindre une attestation d'activités extra-scolaires (domaine associatif, social, animation ...) ou professionnelles
- ☐ Dans la mesure du possible, joindre l'accord de principe pour le stage auprès d'un(e) Conseiller(e) ESF diplômé.

3. Processus d'admission :

Tous les dossiers recevables (c'est-à-dire complets et conformes) reçus **avant le 20 avril 2026** seront étudiés en commission. Les résultats seront envoyés par mail au plus tard fin mai 2026.

Les candidats déclarés admis devront confirmer au plus tôt leur inscription et envoyer la copie de leur relevé de notes attestant de la réussite au diplôme nécessaire à l'admission en formation de DECESF dès qu'ils l'auront reçu.

L'inscription sera rendue définitive à 2 conditions :

- ✓ que l'attestation au diplôme BTS ESF soit envoyée et reçue,
- ✓ que le candidat se rende à la journée obligatoire de préparation de la rentrée organisée **le jeudi 18 juin 2026**

La sélection est valable en principe pour la seule session à laquelle le candidat se sera présenté. Un candidat admis peut, avant le début de la formation, solliciter par écrit un report d'entrée en formation pour l'année suivante auprès de la direction de l'établissement. Cette demande doit être argumentée et justifiée. La direction de l'établissement notifie la décision prise au candidat dans un délai maximum d'un mois.

4. La mise en ECTS de la formation de DECESF :

L'objectif de la mise en ECTS d'une formation est principalement de favoriser la mobilité étudiante et la mobilité des professionnels au niveau européen, ainsi que la poursuite ou la reprise d'études.

Il a été décidé de mettre en crédits européens les formations de DEASS, DEEJE, DEES, DEETS et DECESF à hauteur de 180 crédits dès le mois de juin 2009.

L'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale, prévoit la mise en crédits européens du diplôme de CESF.

Cette mise en crédits européens s'applique depuis la rentrée de septembre 2013.

Si vous obtenez le DECESF en fin de formation vous vous verrez crédité de 180 ECTS "monnayables" en France comme à l'étranger, notamment dans le cadre d'une poursuite d'études (180 ECTS correspond au niveau L = licence du système LMD).

La mise en ECTS consiste plus concrètement à :

1- Organiser ou réorganiser la progression pédagogique de la formation à partir d'une montée en compétences progressive et vérifiée en 2 semestres, dans chacun des domaines de compétences.

Pour ce faire, la formation est désormais organisée en modules semestriels référés à un domaine de compétences explicitant les compétences intermédiaires visées, en précisant le nombre d'heures de formation théorique et/ou de stage, le temps de travail personnel, le nombre de crédits correspondant (1 module = 2 à 10 crédits).

2- Attribuer des crédits aux modules de formation correspondant à chacun des domaines de compétences.

3- Prévoir d'évaluer les acquis de l'apprentissage à la fin de chaque semestre y compris au moyen de dispositifs de contrôle continu et des épreuves certificatives organisées au cours de formation

4- Organiser des remises à niveau et des rattrapages, des systèmes de compensations entre modules, expliciter des conditions dans lesquelles un étudiant n'ayant pas validé la totalité d'un semestre peut poursuivre son cursus

5- Fixer les conditions de dispenses et d'allègements

6- Envisager les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants

NB : Depuis la session 2021, les étudiants diplômés DECESF sont reconnus grade licence.

5. En cas de non validation du DECESF

En cas de non-validation totale ou partielle du diplôme, un courrier de demande de réinscription à l'attention du chef d'établissement sera obligatoire.

Le chef d'établissement, après avis de l'équipe pédagogique, se réserve le droit de ne pas autoriser la réinscription de l'étudiant pour un redoublement. Cette décision sera prise en fonction des résultats obtenus, de l'assiduité et de l'implication de l'étudiant au cours de sa formation. Il est rappelé que l'inscription en centre de formation est obligatoire pour suivre ce diplôme.

Profil du candidat

Indiquez par ordre de préférence, les établissements de formation dans lesquels vous avez postulé (y compris pour le lycée Sidoine Apollinaire)

Candidatures

Rang	Etablissement	Ville et département
1		
2		
3		
4		
5		

Votre scolarité antérieure

Année scolaire	classe	établissement	ville	Diplôme obtenu

Vos principales expériences professionnelles

Date	Employeur/organisme	Métier exercé/fonction

Vos principales expériences stages en BTS

Date	Structure	Fonction/responsabilité

Vos expériences bénévoles

Date	Structure/organisme

FICHE A FAIRE COMPLETER PAR ETABLISSEMENT DE FORMATION

Etablissement de formation (BTS ESF) :

Avis de l'équipe pédagogique de BTS ESF 2^{ème} année :

Critères	Très bien	Bien	Passable	Très insuffisant
Qualités rédactionnelles				
Qualité d'analyse et de réflexion				
Capacité à travailler de manière autonome				
Capacité à travailler en équipe				
Capacité à se projeter dans une posture professionnelle				
Investissement dans la formation de BTS ESF				

Recommandez-vous l'admission du candidat en formation DECESF ?

☐ Oui ☐ Oui avec réserves ☐ Non

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

Nom et fonction de l'enseignant référent :

Cachet, signature et date :

BILANS DES STAGES EFFECTUES EN BTS ESF

Stage de 1^{ère} année :

Type de structure :

Public :

Activités réalisées :

.....

.....

.....

Quel bilan retirez-vous de ce stage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Stage de 2^{ème} année :

Type de structure :

Public :

Activités réalisées :

.....

.....

.....

.....

Quel bilan retirez-vous de ce stage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTRES ACTIVITES (Service civique,...)

Type de structure :

Public :

Activités réalisées :

.....

.....

.....

Quel bilan retirez-vous de cette expérience :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type de structure :

Public :

Activités réalisées :

.....

.....

.....

Quel bilan retirez-vous de cette expérience :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....